

COVOITURAGE

Barème temporaire à compter du 27 mars 2026

Distance totale aller/retour (tranche kilométrique de ... à ...)		Covoiturage : prix par personne (hors éventuel péage)
1	10	0,80 €
11	20	1,40 €
21	30	2,00 €
31	40	2,80 €
41	50	3,40 €
51	60	3,90 €
61	70	4,40 €
71	80	4,90 €
81	90	5,40 €
91	100	5,90 €
101	110	6,40 €
111	120	6,90 €
121	130	7,40 €
131	140	7,90 €
141	150	8,40 €
151	160	8,90 €
161	170	9,40 €
171	180	9,90 €
181	190	10,40 €
191	200	10,90 €
201	210	11,30 €
211	220	11,50 €
221	230	11,90 €
231	240	12,30 €
241	250	12,50 €

Au-delà de 250 kilomètres aller/retour, la contribution aux frais est à définir par voiture, à l'appréciation du conducteur en accord avec ses covoiturés.

Nota : le prix par personne est identique quel que soit le nombre de passagers dans le véhicule.

Barème indicatif proposé par le Conseil d'Administration de l'ARPF, suite à l'augmentation des carburants provoquée par le conflit au Moyen-Orient.